

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 avril 2012.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 DLH 75** - Modification de l'adresse du programme de réhabilitation progressive Plan Climat de 11 logements à réaliser par « Logement Francilien » 6, rue de la Présentation (11e).

**M. Jean-Yves MANO, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2011 DLH 232 du Conseil de Paris des 12, 13 et 14 décembre 2011 approuvant la réalisation par « Logement Francilien » d'un programme de réhabilitation progressive Plan Climat de 11 logements 6, rue de la Présentation (11e) ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de modifier l'adresse du programme de réhabilitation progressive Plan Climat de 11 logements à réaliser par « Logement Francilien » 6, rue de la Présentation (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Au premier alinéa de l'article 1 de la délibération 2011 DLH 232 du Conseil de Paris en date des 12, 13 et 14 décembre 2011, l'adresse « 55 rue de la Réunion (20e) » est remplacée par l'adresse « 6 rue de la Présentation (11e) ».

Article 2 : Les autres dispositions de la délibération 2011 DLH 232 restent inchangées.